

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 29/03/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 17 MARS 2016

DECISION

Numéro 16 - 03 - 024

Décision 4 : L'attribution du marché portant sur la maintenance des applications SIS du SDIS de la Loire.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 mars 2016 s'est réuni le 17 mars 2016 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché fait l'objet d'un lot unique.

Ce marché a été lancé selon la procédure adaptée, sans publicité préalable ni mise en concurrence conformément aux articles 26-II, 28 et 35-II 8° du code des marchés publics.

En effet, seule la société SIS, domiciliée à Courbevoie, peut réaliser la maintenance des applications dont elle est éditrice et pour lesquelles elle détient une exclusivité technique.

La société SIS a été consultée par courrier du 8 février 2016. Elle a fait parvenir son offre dans les délais.

La commission des marchés a examiné ce dossier le 17 mars 2016.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 17 mars 2016, le Bureau du Conseil d'administration décide d'attribuer le marché portant sur la maintenance des applications SIS du SDIS de la Loire à la **Société d'Informatique et de Systèmes (SIS)** - 84, boulevard de la Mission Marchand - CS 80027 - 92411 Courbevoie Cedex.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signé toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160317-16-03-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 29/03/2016

